

# Témoignage d'une résistante

## Suzette Agulhon

*Le passé pour certaines personnes est enfoui au plus profond de leur être et le faire ressurgir représente une épreuve très douloureuse. C'est le cas pour ma tante Suzette Agulhon qui occulte sciemment la période de 1939/1945. C'est certainement l'angoisse de réveiller une part de souffrance, mais aussi par respect du devoir de réserve dicté par son statut d'employée de l'Etat qu'elle refuse de témoigner. Parfois Suzette se livre à quelques confidences mais c'est épisodique et elle a besoin d'intimité.*

*A l'occasion de la réalisation du CD rom sur la Résistance, elle accepte de m'ouvrir son dossier de résistante. Elle a alors 84 ans, sa mémoire lui fait défaut mais 62 ans après c'est encore les yeux larmoyants et avec beaucoup d'émotion qu'elle fouille dans son passé et dans ses papiers.*



### Elle me donne : un mouchoir brodé, trois photos, une fausse carte d'identité.

Je vais dans ce bulletin tenter une reconstitution d'une partie de son parcours de résistante et écrire un témoignage le plus authentique possible et le plus fidèle à sa mémoire, c'est pour cela que je vais souvent donner la parole à Suzette.

Florence Frayssinet - Juin 2007

### Le contexte

Suzette Agulhon vit avec ses parents et sa sœur cadette Mireille (ma mère) à Florac. Elle fait ses études au cours complémentaire où elle obtient son Brevet, puis elle prépare et réussit un diplôme de « dactylographe ».

Le 1<sup>er</sup> Novembre 1939 Suzette est embauchée à la sous-préfecture de Florac, elle a alors 18 ans. Elle est secrétaire dactylo, elle reçoit le public, ouvre le courrier, tape les rapports et les notes pour le Sous-Préfet. A cette époque la photocopieuse n'existe pas.

La Lozère est en zone libre. Sa famille, ses parents aident les réfugiés. Mireille souvent accompagne des juifs jusqu'à une ferme isolée Bramefont où ses grands-parents les hébergent avant leur départ dans les Cévennes.

Au Sud du département, les Cévennes protestantes deviennent une terre de refuge pour les israélites, les antinazis (surtout les étrangers), les réfractaires du STO.....

### Suzette et son action au sein du mouvement résistant

#### Rappel

- Août 1942 : 36 juifs étrangers sont arrêtés en Lozère par la Police Française.
- Septembre 1942 : promulgation de la loi instituant le travail obligatoire STO.
- Novembre 1942 : invasion de la zone libre par les troupes allemandes.
- Janvier 1943 : naissance des MUR (Mouvement Unis pour la Résistance).
- Janvier 1943 : création de la milice.

Suzette est membre du NAP : Noyautage des Administrations Publiques. Il s'agit de recruter dans la fonction publique des hommes et des femmes et de s'assurer de leurs complicités afin d'obtenir des informations primordiales sur les mouvements et projets des forces allemandes et de la milice.

*Suzette : « Je peux te le dire, maintenant il y a prescription. Mes collègues résistants avec lesquels je travaille sont le coiffeur et le pasteur de Florac. La résistance au départ n'est pas bien organisée ni structurée. »*

*S : « Je suis chargée de surveiller les notes et les circulaires présentant un intérêt pour la Résistance, de prévenir lorsque je détiens des informations ; comme par exemple les dénonciations qui concernent les juifs, les réfugiés, les résistants, et plus tard les listes des noms de personnes qui vont être réquisitionnés pour le STO. Toutes ces personnes seront prévenues par la Résistance et prendront le maquis.*

*C'est souvent des directives qui émanent de la Préfecture de Mende mais pas toujours : j'ai vu rentrer et sortir de la sous-préfecture des habitants de la région.*

*Il règne également un climat de délation, une atmosphère malsaine, il faut se méfier,..... »*

### **Ne pas prendre de risque**

*S : « Je mémorise les documents quand je le peux, la Résistance ne veut pas que je prenne le risque de recopier quoique ce soit et je ne suis pas seule dans le bureau.*

*Parfois je dissimule les documents officiels sur moi. Lorsque je rentre manger chez mes parents entre 12h et 14 h, je m'arrête sur le chemin à un endroit prévu, chez un collègue résistant et je remets en main propre les documents.*

*Ces papiers ne quitteront pas le lieu de rendez-vous, ils seront recopiés soit à la main, soit à la machine. A 13h45 je récupère mes documents que je remets à leur place. Le groupe de résistant après divulgation de l'information brûle les copies.*

*Si j'ai mémorisé l'information et suivant son importance je passe chez l'un ou chez l'autre faire mon rapport. Mais je n'emprunte pas toujours le même chemin, ni les mêmes lieux de rencontre. »*

### **L'arrestation**

En septembre 1943, Suzette soustrait deux rapports émanant de l'inspecteur de Police Rispoli et les transmet à Marceau Farelle suivant les consignes énoncées plus haut. Celui ci en fait deux copies pour les remettre à un résistant : Serge Wourgaft dit « Didier ».

Le 31 octobre 1943, la Gestapo arrête Marceau Farelle et Serge Wourgaft. Ce dernier est en possession des deux documents copiés de la sous-préfecture. Marceau Farelle est torturé et succombera à l'interrogatoire de la gestapo. Serge Wourgaft est interrogé par la gestapo puis le 6 novembre 1943 par la police de sûreté de Montpellier, il fait un faux témoignage. Il est emprisonné à la maison d'arrêt de Mende à partir du 17 décembre 1943 puis transféré au camp de St Sulpice la Pointe puis déporté à Buchenwald et rentrera en France après la guerre.

*(AERI : CD-Rom « la Résistance en Lozère ».)*

**Le 18 novembre 1943 la gestapo de Montpellier vient arrêter Suzette. Elle est incarcérée à la prison de Montpellier du 18/11/43 au 17/12/43.**

*S : « Tous les jours je suis interrogée et je ne craque pas, je résiste »*

*S : « Comme je ne parle pas et que je nie connaître « Didier » nous allons être confrontés. Il est méconnaissable mais je ne cède pas, je maintiens ma position et affirme ne pas le connaître.*

*La police a les preuves que des documents sortent de la Sous-Préfecture, ils me disent qu'ils vont arrêter mes collègues de travail un par un. Ce qui veut dire pour eux prison de Montpellier quartier de police et interrogatoire.*

*Ils arrêtent un secrétaire et l'emmène à Montpellier. Il est interrogé puis nous sommes confrontés. Il m'insulte, m'accuse de trahison ; l'inspecteur de police présent demande à mon collègue d'être correct ..... ça dure plusieurs jours et la menace d'arrêter tous les employés me pousse à prendre la décision d'avouer et de dire à la police que moi seule suis responsable. »*

**Le 18 décembre 1943 Suzette est transférée à la Maison d'Arrêt de Mende. Elle est incarcérée à la prison de Mende du 18 décembre 1943 au 25 janvier 1944**

De son emprisonnement à Mende elle ne dit pas grand chose sinon qu'elle n'aura aucun colis entier provenant de sa famille tous sont ouverts et pillés. Les femmes sont plusieurs par cellules et la promiscuité n'est pas toujours facile.

### **Le mouchoir brodé**

*S : « je m'entend bien avec une jeune fille juive, elle est très jeune je la prends sous ma protection. Avec l'aide de ta mère et du pasteur de Mende, je vais aider cette jeune fille à sortir une importante somme d'argent qu'elle possède sur elle, à la prison. Cette somme sera remise aux parents de la fille qui se cachent dans les environs de Marvejols. Le mouchoir brodé c'est cette petite juive qui me l'a donné avant qu'on l'embarque pour je ne sais où... »*

### **Le Procès**

Le 21 janvier 1944 Suzette Agulhon est condamnée par le tribunal correctionnel de Mende à 15 jours d'emprisonnement pour violation du secret professionnel et manœuvre tendant à faire obstacle au Service de Travail Obligatoire (STO). Elle est aussi condamnée à payer une amende de 12000 francs.

**Le 26 janvier 1944 par arrêté du préfet régional elle est astreinte à résidence surveillée sur le territoire de la commune de Marvejols. Elle sera en résidence surveillée à Marvejols du 26 janvier 1944 au 27 février 1944.**

A Marvejols elle « revit », même si ce n'est pas la liberté. Elle a régulièrement des visites, les gens sont corrects, elle habite une chambre de bonne en ville. Cela ne va pas durer.....

**Conformément aux prescriptions de l'arrêté du Chef de Gouvernement -Ministre de l'Intérieur en date du 21 février 1944 elle va être transférée au camp de Brens.**

*S : « Je prend le train escortée de deux gendarmes. En gare de Rodez il y a de l'attente avant de prendre l'autre train pour Gaillac. Il fait très très froid, les gendarmes me proposent de boire quelque chose de chaud. J'accepte volontiers. Ils me demandent de ne pas tenter de m'échapper et moi je leur donne ma parole. Ne voulant pas qu'on me remarque trop avec deux gendarmes, un seul m'accompagne au buffet de la gare. Ce représentant de la force publique m'offre un chocolat chaud. Ce sont des gestes que tu n'oublies pas .»*

**Le Camp de Brens du 28 février 1944 au 3 juin 1944**

Brens est le seul camp de femmes de la zone sud entre le 14 février 1942 et le 3 juin 1944 (celui de Rieucros a été fermé le 13 février 1942). 1150 prisonnières y vivront une expérience concentrationnaire. NNNNNNNN

Les internées politiques sont majoritaires, le camp est prévu pour contenir 500 détenues mais il ne sera jamais complet. 150 gardes en assurent la surveillance à partir de 1943. La vie quotidienne est celle d'un univers carcéral, la promiscuité est grande. Chaque baraque « abrite » 48 personnes. (Collect° les chemins du souvenir : Un camp pour femmes Brens Tarn)

*S : « Brens ce sont des barbelés, des guérites, des miradors, des gardes et une vingtaine de baraquements, beaucoup de promiscuité et tu as froid, très froid et tu commences à crever de faim.»*

*S : « Moi je « crains » énormément et, au niveau de l'hygiène c'est très difficile, nous avons des problèmes d'eau, c'est sale, tu te laves comme tu peux. Des femmes sont malades, tu dois rester vigilante sur ta propre hygiène et il y a de la boue, de la boue, de la boue, les chaussures ne résistent pas c'est inimaginable et le pire reste à venir avec Gurs. »*

Les journées sont rythmées par des appels : 7h-12h-19h30- 22h- En plus cinq rondes sont assurées la nuit par des surveillants dont trois dans des baraques en guise de contre appel et qui s'effectuent à des heures différentes.

Les conditions matérielles laissent à désirer : le ravitaillement est inférieur à ce qu'il devrait être. En septembre 1943 les internées ne reçoivent plus que 200g de pain par jour. La nourriture est très insuffisante ; l'état vestimentaire même du personnel stupéfait le nouveau directeur (février. 44). (Collect° les chemins du souvenir : Un camp pour femmes Brens Tarn)

*S : Bien sur il y a la solidarité, tu rencontres d'autres internées, les politiques nous sommes ensemble. Nous faisons appel à une assistante sociale protestante au camp. La Cimade fait beaucoup pour nous toutes ; c'est par son intermédiaire que nous avons des informations sur l'extérieur. Je m'ennuie il n'y a rien à faire, je discute et je reste sur mon lit. Je suis très malheureuse je me demande comment tout cela va finir.... »*

*« Je reçois du courrier toujours ouvert, de rares colis. Parfois par représailles nous sommes privées de tout.»*

*S : Je ne peux pas te citer les noms des personnes que je côtoie. Nous nous appelons uniquement par nos prénoms et pour certaines ce sont des prénoms d'emprunt car une fois dehors si la gestapo nous arrête il ne faut pas divulguer les prénoms de nos amies. Nous pourrions être en danger. Moi j'ai toujours revendiqué mon prénom Suzette mais tu ne sais pas à côté de qui tu dors. Tu ignores ce que tes compagnes ont pu faire. Une prisonnière politique ne se confie pas. Nous avons toutes envie que d'une chose : Partir. La nuit parfois, on entend des coup de feu : c'est une tentative d'évasion..... »*

### **Les photos du camp d'internement de Brens**

*S : « J'ai une amie Brigadiste qui me demande un jour comment je ferai pour m'échapper.*

*Je lui réponds que je me cramponnerai au tuyau d'alimentation d'eau et glisserai jusqu'à la berge du Tarn. Puis je longerai ou traverserai la rivière. Mais il faut passer les barbelés et savoir nager ! Au camp je parle à tout le monde. Mon amie a repéré qu'un gardien échange de temps en temps des banalités avec moi et que cet homme monte certains soirs la garde. Je vais donc faciliter l'évasion de cette amie. Quand l'occasion se présente je discute avec ce gardien, et de temps en temps mon amie brigadiste passe sans rien dire.*

*Un jour elle arrive : c'est pour ce soir, sois prête me murmure-t-elle. Elle me remercie, me souhaite bonne chance pour la suite. Elle me glisse quelque chose dans la poche. Surprise me voilà en possession de trois photos du camp de Brens. »*



*Le moment venu je sors,*

*je m'avance près des barbelés à l'endroit qu'elle m'a indiqué et je laisse le gardien me « faire du plat. » L'homme a le dos tourné, mon amie arrive et me fait signe. Le gardien est toujours occupé à discuter avec moi, très décontractée elle traverse les lignes de barbelés et d'un coup elle disparaît. Le barbelé avait donc été coupé auparavant, tout était prêt.... Son évasion a été réussie et je n'ai plus revu le gardien il a été affecté certainement ailleurs. Ce sont des anecdotes comme ça qui te remonte le moral. »*

*« D'où proviennent ces photos ? Je ne sais pas. Je n'ai pas souvenir qu'on m'ait pris en photo, je n'y suis pas dessus. D'où proviennent les pinces ? Qui a coupé le barbelé ? Je ne sais pas. Il y a des choses que tu préfères ignorer pour ne pas avoir d'ennuis. Il ne faut pas trop poser de questions parfois »*

Le 25 mars 1944, la Marseillaise retentit de nouveau pour saluer le dernier départ des prisonnières juives pour le camp du Vernet. Après chaque manifestation, les sanctions tombent brutalement : interruption du courrier et des colis, interdiction des visites, isolement des coupables. On agit de même après chaque évasion. Une vingtaine d'évasion du camp ont été réussies dont une après traversée du Tarn à la nage. Une quinzaine ont échoué. Les évasions sont solitaires à l'exception de celle de la nuit du 14 au 15 mai 1944 où 5 femmes parviennent à s'enfuir. Par rétorsion le lendemain pour 15 jours, tout contact avec l'extérieur est interdit (colis -visite-courrier) et 5 internées

soupçonnées de complicité sont punies par 8 jours d'isolement complet. (Collect° les chemins du souvenir : Un camp pour femmes Brens Tarn)

*« Un jour des camions allemands sont arrivés au camp pour venir chercher des prisonnières juives, ils les ont embarquées. Lorsqu'elles sont parties nous avons toutes entonné « La Marseillaise . »*

### **L'anniversaire**

*« Je me souviens que le jour de mon anniversaire, une femme de notre baraquement vient me chercher en insistant, je suis attendue dans le baraquement des « femmes de mauvaise vie » pour fêter mon anniversaire avec l'une d'entre elles. Je ne veux pas y aller, en plus d'avoir mauvaise réputation la plupart d'entre elles sont malades. Les collègues de mon baraquement me demande de faire un effort pour ne pas avoir d'histoire ou de représailles.*

*La femme m'accompagne, il fait très chaud : dans ce baraquement le poêle marche bien. Il y a des fleurs, la nappe est mise, tout est beau : on se croirait ailleurs. Les femmes m'attendent dans des tenues provocantes qui n'ont rien à voir avec mes habits. Il y a de l'alcool, des fruits, du café et des gâteaux. Ça te marque quand tu as faim.*

*Elles rient, chantent, m'embrassent, écoutent de la musique, et nous qu'on crève de faim.....Je suis mal, je refuse de boire de l'alcool, j'avale, je sais plus, peut-être un seul petit morceau de gâteau. Je passe un moment avec elles car je suis obligée ; je n'ose même pas m'asseoir. Je les remercie et je pars dans mon baraquement.*

*C'est le 17 avril 1944, je viens d'avoir 23 ans et je ne vois pas d'avenir. »*

*« D'où proviennent ces victuailles ? Je ne sais pas ; du marché noir, de colis détournés je te dis qu'il vaut mieux pas savoir. »*

Début juin, la décision est prise de vider Brens de ses occupantes. Le 3 juin à 22h30, les 150 prisonnières sont embarquées par le train à la gare de Gaillac, selon le lieutenant de gendarmerie de Lavaur par nuit noire et sur un quai plein de monde qui attendait le train de Capdenac. Le camp de Gurs qui reçoit les 150 internées est dans un état lamentable.

### **Le camp de Gurs du 4 juin 1944 au 17 juillet 1944**

Le gouvernement français créa le camp de Gurs en avril 1939, pour interner les réfugiés espagnols qui arrivaient en masse en France après la chute de Barcelone. Il est situé au Pays Basque, à 80 km de la frontière espagnole dans le sud-ouest de la France, juste au sud du village de Gurs. On compte 63 929 internés de 1939 à 1945.

Construit en un mois et demi sur un terrain de près de 80 hectares le camp s'étend sur 1400 mètres de long et 200 de large, couvrant une superficie de 28 hectares. 428 baraques sont édifiées dont 46 sont réservées à la troupe. Une route de 1700 m fut créée et une voie ferrée de 3 kilomètres posée. 250 kilomètres de barbelés entouraient le camp.

**S** : « Gurs c'est un camp immense, je reste en groupe avec celles de Brens. C'est la désolation. Des baraquements dans lesquels il pleut, pas de lit, pas de matelas mais des paillasses souillées à même le sol. »

Ce n'est pas de la boue, c'est pire : tes chaussures s'enfoncent dans 5 ou 10 cm de bourbier, les toilettes sont hors d'usage, aucune intimité, quand tu cherches un coin un peu tranquille pour tenter de faire un brin de toilette, les rats pullulent »

Tu n'as rien pour t'asseoir, tu n'as pratiquement rien à manger et puis moi je « crains » et je ne peux rien avaler. Je commence à être malade je sens que si je reste là je vais mourir.

Il y a des punaises dans les paillasses, il y a des cafards, il y a des poux, j'ai tout attrapé. »

Les animaux dans nos fermes en Lozère sont mieux traités que nous !!!!

Le personnel de ce camp est complètement dépassé, il y a déjà eu des centaines de morts à cause de la maladie, de la faim. »

**S** : « Ta mère Mireille ne peut pas venir me voir, elle a été présente à toutes les visites autorisées à Montpellier, Mende, Marvejols. J'ai régulièrement reçu du courrier de ma famille, des colis, quand ils parviennent jusqu'à moi.....

J'ai les visites des pasteurs protestants et des femmes qui s'occupent de la Cimade, ils me portent des affaires car le cheminement des colis est plus sûr par eux.

Ma famille a toujours de mes nouvelles, mais c'est difficile de se déplacer à cette époque, puis tu prends toujours des risques quand tu viens voir un membre de ta famille internée politique et cela fait beaucoup de frais.

Je suis à Gurs, je suis malade et ma famille comprend qu'il faut me faire sortir de ce camp avant que j'y laisse ma peau, de plus on sent la fin de la guerre imminente. Par l'intermédiaire du pasteur protestant mon évasion est organisée et je serai accueillie dans une famille protestante où je resterai cachée jusqu'à la Libération. Une autre internée s'évadera avec moi. »

## La fausse carte d'identité

**S** : « Le jour J arrive c'est le 17 juillet 1944.

A deux tu as plus de force, nous devons absolument réussir et être présentes aux différents points jalonnés sur notre itinéraire. Nous savons que la surveillance est relâchée, nous nous évadons. Nous sautons les barbelés longeons la route puis prenons un chemin. Nous arrivons sur un pont où comme convenu en contre-bas, deux bicyclettes dissimulées dans le fossé nous « attendent ». A ce moment là nos routes se séparent, moi je pars dans la direction que m'a indiquée le pasteur et elle dans une autre direction.

**La LIBERTE donne des ailes, rien ne peut m'arrêter, je pédale de toutes mes forces, pour partir le plus loin possible de cet enfer.**

A un autre point de rencontre, un jeune homme en bicyclette m'attend. Il me remet des faux papiers d'identité et va m'accompagner chez des gens près

Superical - 2773

**CARTE D'IDENTITÉ**

Nom : Rochu  
Prénoms : Suzanne

Profession : sans  
Né - le 16 août 1922  
N'DOLE

Département : Gabon-Barosoue  
Nationalité : Français A.N.E.P.  
Domicile : Marseille

**SIGNALEMENT**

Taille : 1m 52  
Cheveux : noirs  
Moustache :  
Yeux : châtain  
Signes particuliers :

Nez : base  
Dimensions : moyen  
Forme du visage : rond  
Teint : brun

Empreinte digitale  
Le Titulaire : S. Rochu  
Les Témoins :  
Vu pour Légalisation : Le 17/7/44

*d'Orthez. Je suis bien reçue, je suis libre mais malade et pleine de vermine, je suis très sale, j'ai honte, j'ai aussi très mal aux yeux, je n'ai rien, aucune affaire, le peu que j'avais je l'ai laissé...*

*Je ne suis pas seule, il y a d'autres personnes qui se cachent, certaines restent un jour, d'autres un peu plus longtemps. Ce couple me soignera très bien, mais ce n'est pas ma famille. Je reçois des lettres, des colis de ma famille et des nouvelles de Florac, mais je suis obligée d'attendre la Libération de Florac pour rentrer. »*

Un an après ce triste périple Suzette retrouvera sa famille. Elle réintégrera la Sous-Préfecture de Florac et retrouvera son poste.

Le 20 avril 1945, la chambre de révision de la cour d'appel de Nîmes annule la condamnation à quinze jours d'emprisonnement et l'amende de 12 000F.

*S : « Ce que j'ai fait je n'en tire aucune gloire, je l'ai fait parce que je devais le faire c'était « naturel » pour moi et ma famille. Ce que j'ai vécu je ne veux pas en parler, j'ai pardonné mais je ne pourrai jamais oublier »*

*S : « La condition humaine peut déclencher chez l'être humain des sentiments et des comportements qui n'ont plus rien d'humain et crois moi tu sauves ta peau et tu essaies d'aider les autres comme tu peux. La guerre c'est sale, c'est moche, c'est horrible, c'est la déchéance humaine. Je n'ai rien à faire dans tous ces regroupements de résistants, je n'ai rien à faire partager que des mauvaises choses .....*

*J'ai vu des femmes qui s'octroyaient un pouvoir, qui commandaient dans les baraques, dans les cellules, qui abusaient des jeunes filles faibles. J'ai assisté à des bagarres de femmes.....*

*Le pouvoir te montre des personnes que tu côtoyais sous un autre jour, j'ai été surveillée gardée dans les prisons, dans les camps par des Lozériens, par des Floracois qui m'ont ignorés. Des gens qui sont revenus au pays comme moi et tu veux que je témoigne, non pourquoi remuer tout ça..... »*